

<https://www.snetap-fsu.fr/2024-2025-Attribution-de-la-prime-individuelle-C3-du-RIPEC.html>



# 2024-2025 Attribution de la prime individuelle (C3) du RIPEC

- Métiers - Enseignant.e du Sup - Carrières, rémunérations, conditions de travail... -

Date de mise en ligne : vendredi 19 janvier 2024

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Calendrier et modalités de dépôt et d'instruction des dossiers de demande d'attribution de la prime individuelle (C3) du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) relevant du ministère chargé de l'agriculture au titre de l'année scolaire 2024-2025.**

Retrouvez la [Note de service DGER/SDES/2024-30](#)

**Calendrier :**

- **31 mars 2024** : date limite d'envoi du dossier au service RH de proximité ;
- **30 juin 2024** : date limite de dépôt des avis des sections CNECA sur les candidatures ;
- **31 juillet 2024** : date limite de notification par le directeur des arrêtés relatifs au refus ou à l'attribution d'une prime individuelle liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel (C3) d'un enseignant-chercheur ;
- **31 juillet 2024** : date limite de transmission à la [DGER](#) par le directeur de l'établissement.

Les modalités de dépôt et d'instruction des dossiers de candidature sont précisées dans la [note de service DGER/SDES/SG/SRH/SDDPRS/2023-463 du 17 juillet 2023](#) relative au nouveau régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) relevant du ministère chargé de l'agriculture.

*Post-scriptum :*

*Pour en savoir plus :* [RIPEC - Régime Indemnitare pour les Enseignants-Chercheurs](#)